

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 229

présenté par
M. Blein

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« besoins »,

insérer les mots :

« en matière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.